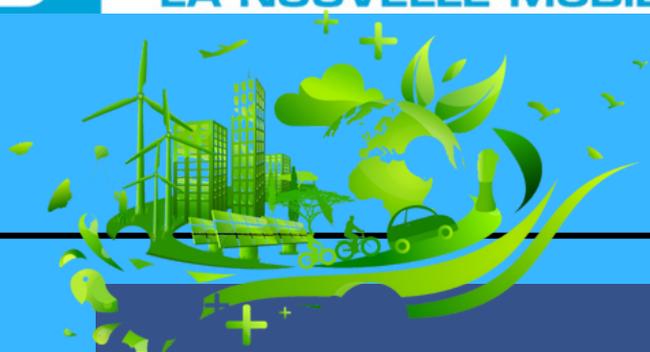




# RAPPORT RSE

*Année 2022*



- EDITO 2
- LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 5
- EMPLOYEUR RESPONSABLE 12
- LOYAUTÉ DES PRATIQUES 20
- ANCRAGE TERRITORIAL 22
- CONCLUSION / PERSPECTIVES 24



## 4 MÉTIERS - 6 AGENCES

Toujours plus de services au plus près de nos clients!  
Retrouvez l'ensemble de nos 6 agences et de nos services sous le nom BONHOMME !  
Un gage de qualité.

Nos 6 agences proposent un service sur mesure et de proximité afin de répondre au mieux aux besoins des professionnels et des particuliers.

### GAGNEZ DU TEMPS !



ATELIER



VENTE REPRISE  
FINANCEMENT



LOCATION



INDUSTRIEL  
PNEUMATIQUE

**4 MÉTIERS - 6 AGENCES**



La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) s'intéresse aux conséquences sociales, sociétales, environnementales et économiques de notre activité. Plus clairement, c'est la contribution de l'entreprise aux enjeux de développement durable.

La RSE est un des piliers de la stratégie de BONHOMME AUTOMOBILES, une entreprise du GROUPE BONHOMME, qui entend être un acteur engagé et responsable : chacun d'entre nous doit s'impliquer dans la mise en oeuvre de notre démarche RSE.

Avancer, de façon ambitieuse et volontaire, dans cette direction, là où notre secteur est plutôt perçu comme un frein, nous donnera un avantage compétitif important et nous démarquera de ceux qui attendent. Nous pouvons même espérer, positivement, avoir un effet d'entraînement sur certains qui ne sont pas encore dans cette démarche. Plus que jamais, l'entreprise BONHOMME AUTOMOBILES est porteuse de **LA NOUVELLE MOBILITE**, pour que notre démarche RSE ait le plus grand impact possible, au-delà même de BONHOMME GROUPE.

Parce que l'entreprise ne peut se contenter de développer sa propre croissance en faisant abstraction des conséquences de ses actes dans la société qui l'entoure, elle doit réinventer son rôle. La démarche RSE amène BONHOMME GROUPE à s'interroger sur ses activités, ses actes et vise à développer une dynamique de progrès pour ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, la société qui l'entoure et son environnement.

Thierry et Melvyn BONHOMME



# Notre politique RSE

---

## Nos engagements

Pour définir nos engagements et notre plan d'action, nous avons préalablement effectué un diagnostic pour évaluer notre degré de maturité sur les sujets RSE, à l'aide d'une méthode éprouvée et fondée sur le référentiel Lucie 26000, aligné sur les exigences de la norme ISO 26000.

Ce diagnostic a mis à jour les enjeux RSE déjà pris en compte et intégrés dans notre gouvernance tels que :

- l'amélioration des relations et conditions de travail,
- la prise en compte des intérêts de nos clients,
- la mise en place d'un système de gouvernance lié à l'intelligence collective
- notre politique achats responsables
- nos actions de création de valeur sur le territoire
- nos actions en faveur de la biodiversité
- nos actions de traitement et de valorisation de nos déchets
- nos actions de protection des données personnelles et cyber-sécurité

Nous avons choisi de privilégier 4 axes d'engagements principaux prioritaires pour lancer notre démarche :

### **AXE 1 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **AXE 2 : EMPLOYEUR RESPONSABLE**

### **AXE 3 : LOYAUTE DES PRATIQUES**

### **AXE 4 : ANCRAGE TERRITORIAL**

Evidemment, ce n'est qu'un début, l'objectif étant de couvrir d'autres axes et de s'inscrire dans une démarche de progrès continus.

Engagés dans une démarche de confiance auprès de nos salariés, nos clients et nos partenaires depuis des années, nous avons toujours placé leur intérêt au coeur de nos préoccupations. C'est pourquoi nous souhaitons faire de nos engagements responsables une valeur partagée avec nos parties prenantes.



# Les 4 axes d'engagement RSE GROUPE BONHOMME

## EN DETAIL :



Les 4 axes liés aux engagements RSE de BONHOMME GROUPE s'articulent autour des objectifs de développement durable (ODD) tels que définis par l'ONU

### AXE 1 : Préservation de l'environnement

- économie circulaire, déchets
- Energie et gaz à effets de serre
- Réduction des nuisances
- Eau
- Biodiversité
- Management environnemental
- Performance énergétique et environnements
- Qualité de l'air intérieur

### AXE 2 : Employeur responsable

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Développement des compétences
- Communication et implication des collaborateurs
- Ethique et respect de l'individu
- Fidélisation des collaborateurs

### AXE 3 : Loyauté des pratiques

- Ethique des affaires et déontologie
- Achats responsables et politique d'approvisionnement

### AXE 4 : Ancrage territorial

- Développement socio-économique du territoire
- Transition écologique du territoire



# Axe 1 : LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

---



## La réduction des émissions Carbone

---

Réduire notre empreinte carbone est un enjeu de société. Comme les déplacements de nos clients sont source d'émissions, donc un puissant levier de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, nous avons souhaité aller bien au delà de la seule transition vers une flotte plus verte.

Chez BONHOMME AUTOMOBILES, nous avons décidé de développer une série d'outils sous la marque **EODRIVE** qui ont pour vocation de proposer un concept innovant notamment dans le domaine de la gestion de flotte pour les entreprises. Cet outil de gestion de flotte appelé **EOFLEET** est un formidable outil de gestion permettant à nos clients d'assurer la gestion de leur flotte de véhicule en totale transparence et communication avec nos équipes mais aussi et surtout de consulter en temps réel leur empreinte carbone liée à cette flotte afin de la maîtriser.

Nos clients particuliers ont également à leur disposition l'application qui leur permet de rester en lien étroit avec nos ateliers et service commercial.

### Les acteurs EODRIVE



**Thierry BONHOMME**, Patron d'un groupement de garage, spécialisé dans la vente de véhicules, les ateliers (carrosserie et mécanique), la location et les pneumatiques et se posait en 2019 la question du développement d'un logiciel métier online, regroupant les métiers du monde automobile. Connaissant mieux que personne les problèmes d'un garage, il nous a immédiatement aiguillé sur la création entre autres d'une solution client interactive ou l'ensemble des flux et de discussions seraient consignés et archivés pour penser client et non uniquement rentabilité.



# Axe 1 : LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

## Vue du DASHBOARD EOFLEET :



Depuis ce dashboard, l'entreprise peut "piloter" en temps réel sa flotte automobile et ainsi connaître le relevé CO2 Valeur flotte : cela permet de mieux gérer son empreinte carbone et de "réfléchir" chaque trajet pour moins polluer.

Notons également que **BONHOMME AUTOMOBILES**, qui se veut résolument **INDEPENDANT** et **MULTIMARQUES** a été précurseur dans le domaine de la commercialisation de véhicules à énergie hybride ou 100% électrique entre 2011 et 2022, anticipant l'essor de véhicules moins polluants. Cette volonté de réduire l'empreinte carbone des véhicules que nous commercialisation reste notre priorité et fait partie intégrante de notre réflexion liée à la RSE BONHOMME GROUPE. Nous sommes fiers d'être partenaires de l'entreprise **PRODEVAL**, basée à Chateauneuf-sur-Isère, et dont le métier consiste à collecter le gaz issu des déchets organiques et à différencier les différents composants (méthane, CO2, eau et polluants) pour n'en conserver que le méthane afin de le réinjecter dans le réseau domestique GRDF ou l'utiliser comme carburant pour les véhicules (BioGNV). Nous nous engageons à leur côté pour constituer et gérer leur flotte automobile **mais aussi et surtout afin de proposer à leurs clients une offre de véhicules équipés GNV et BioGNV.**



Enfin, mieux conduire fait également partie des leviers qui permettent de consommer moins. Une conduite plus souple permet de réduire les coûts d'entretien et la consommation de carburant, mais également les risques d'accident : la sécurité de nos clients et de nos collaborateurs relève aussi de notre responsabilité et de la politique RSE.

Thématique	OBJECTIFS 2022	RESULTATS
Réduction des émissions de carbone	Continuer le développement de EOFLEET ainsi que le service CHAT et APPLI	EOFLEET devient un outil incontournable de GESTION DE FLOTTE de véhicules et l'application un lien permanent avec nos clients
Réduction des émissions de carbone	Elaboration d'un plan de flotte GROUPE BONHOMME	Initiation de la démarche avec l'achat et le remplacement de véhicules à énergie hybride ou électrique (depuis 2009)
Réduction des émissions de carbone	Formation des chauffeurs à l'éco-conduite	Les chauffeurs seront formés à l'éco-conduite à horizon 2023

Les émissions de CO2 de notre parc automobile ont été comptabilisées à partir de notre outil de gestion de flotte en temps réel, EOFLEET (EODRIVE). Ainsi que la consommation en litres/carburant consommés/kms parcourus.

Les résultats des relevés CO2 nous permettent ainsi de définir notre niveau de contribution CO2 afin de le maîtriser et de mettre en place des actions visant à le réduire.



# La gestion des déchets maîtrisée

---

Les différentes activités générées par les entreprises du GROUPE BONHOMME produisent des déchets d'origines diverses, selon si l'on se situe dans les entreprises liées à l'activité AUTOMOBILE ou celles liées à l'activité BATIMENT.

Notre **GT (Groupe de Travail) "GESTION DES DECHETS"** se réunit chaque mois pour élaborer les plans d'actions, planifier les actions sur site et veiller à la bonne mise en oeuvre desdites actions. Ensuite, une REX (Retour sur Expérience) est réalisée afin d'affiner les mesures mises en place.

Aussi, nous avons effectué un audit de la gestion de nos déchets à partir duquel nous avons défini le plan d'action suivant pour BONHOMME AUTOMOBILES :

- Mise en place dans les ateliers d'installations de tri sélectif liées aux matériaux et produits usagés dangereux tels que :
  - les huiles de vidanges,
  - les aérosols,
  - les batteries au plomb,
  - les emballages souillés,
  - les filtres à huile et gazole
  - les fûts vides et souillés
  - les huiles noires usagées
  - les liquides de refroidissement
  - les liquides de frein
  - les solides imprégnés



**CONTRAT SEVIA-VEOLIA**  
**Annexe 1 (page 26)**





# La gestion des déchets maîtrisée

---

- Mise en place d'un suivi du coût lié au traitement des déchets mais également du bénéfice lié à leur valorisation
- Mise en place d'un contrat concernant les **PNEUS USAGES** avec **ALIAPUR** (collecteur agréé et certifié Qualicert-Valorpneu - qui assure :
  - la collecte sur site
  - la volarisation (broyage)
  - leur recyclage



**CONTRAT ALIAPUR**  
**Annexe 2 (Page 27)**

- Mise en place sur les différents sites du groupe BONHOMME AUTOMOBILE et BATIMENT du **TRI SELECTIF** via le **CONTRAT ELISE** comprenant :
  - installation de containers et poubelles dédiés aux :
    - cartons,
    - papiers
    - gobelets cartons
    - dosettes café
    - bouteilles plastique
    - bouteilles verre
    - canettes acier/alu
    - déchets alimentaires
    - piles usagées
    - cartouches d'encre
    - ampoules, lampes, néons



**CONTRAT ELISE**  
**Annexe 3 (Page 28)**



Thématique	OBJECTIFS 2021	RESULTATS 2022
GESTION DES DECHETS	Audit déchets et plan d'action pour être en conformité réglementaire	100% des actions visées au objectifs 2021 ont été réalisées en 2022
GESTION DES DECHETS <b>ANNEXE 1 (P. 26)</b>	Assurer un suivi de la collecte et du traitement des déchets dangereux	Mise en place d'un contrat avec SARPI / VEOLIA / suivi et quantification par déchets
GESTION DES DECHETS <b>ANNEXE 2 (P.27)</b>	Assurer le suivi de la collecte et du traitement des pneumatiques usagés	Mise en place d'un contrat avec ALIAPUR (collecteur agréé et certifié Qualicert-Valor pneu - qui assure la collecte sur site jusqu'à la volarisation (broyage) et leur recyclage chez des industriels sous contrat.
GESTION DES DECHETS	Trier les pièces métalliques liées à l'activité ATELIER MECANIQUE et les recycler	Stockage des déchets métalliques dans une benne partagée avec l'activité BONHOMME BATIMENT sur site et enlèvement par NEGOMETAL
GESTION DES DECHETS <b>ANNEXE 3 (P.28)</b>	TRI SELECTIF	Mise en place du tri sélectif dans les locaux (BUREAUX ET GARAGES) - CONTRAT ELISE -
GESTION DES DECHETS <b>ANNEXE 4 (P.29)</b>	SENSIBILISATION DU PERSONNEL AU TRI SELECTIF	Sensibilisation du personnel au tri sélectif des déchets Mise en place d'un outil de suivi des déchets, de leur coût et de leur valorisation



# Notre engagement en faveur de la BIODIVERSITE

## NOTRE PARTENARIAT AVEC CONTINUUM :

Depuis 2020, le GROUPE BONHOMME a choisi d'engager un partenariat avec CONTINUUM.

Continuum est un club d'entreprises locales qui s'engage dans des actions concrètes en faveur de la biodiversité drômoise.



L'un de nos engagements est d'avoir parrainé l'HIRONDELLE DES FENÊTRES pour participer à des actions de protection de cet oiseau (en collaboration avec la LPO).

**Sur notre site de Montélier, nous avons réalisé un comptage des oiseaux et papillons qui évoluent chez nous. En parallèle, nous avons opté pour une gestion différenciée des espaces verts laissant simplement la place à la nature de s'exprimer.**

**D'autres actions viendront s'ajouter à ce premier engagement.**









Laurence COTTET

## **DES ACTIONS CONCRETES : Prévention conduites addictives :**

Il s'agit d'une démarche de prévention menée de longue date par BONHOMME GROUPE avec un seul objectif : préserver le principal capital de notre entreprise : **I'HUMAIN !**

### **1 - Protocoles renouvelés en juin 2021**

### **2 - Intervention Laurence Cottet :**

Durant deux journées courant octobre 2021, l'ensemble de l'équipe BONHOMME BATIMENT a assisté à la conférence "Déclic'Addictions" organisée par la FONDATION DU BTP reconnue d'utilité publique.

Ces temps d'échange étaient l'occasion d'écouter le puissant témoignage de Laurence FLIPO-COTTET, patiente-experte en addictologie et échanger sur la dépendance, notamment à l'alcool et aux drogues dans la sphère privée et professionnelle.

**Un grand merci à Laurence pour son témoignage vrai, franc et sans tabou !**



## DES ACTIONS CONCRETES : suite :

### 3 - Formations sur 2022 :

- Modules "conduites addictives" animés par LC ADDICTIONS (Laurence Cottet)

### 4 - Participation à janvier Sobre 2022 :

#### Janvier sobre *qu'est-ce que c'est ?*



« Faire le point sur sa relation à l'alcool et tendre vers une consommation raisonnable ». Tel est le sens de l'expérience que nous vous invitons à vivre ce mois-ci. Pendant une trentaine de jours, **chacun tentera d'atteindre un objectif qu'il se sera lui-même fixé**. Boire seulement le week-end, diviser d'un tiers sa consommation, ne pas boire seul... Toutes les idées sont bonnes à prendre. Pendant tout le challenge, il faut se rappeler :

**« Pour votre santé, maximum deux verres par jour et pas tous les jours, en ne dépassant pas 10 verres d'alcool par semaine »**

Vous l'avez compris, le but n'est pas d'atteindre l'abstinence totale, mais de faire des efforts, pour se prouver qu'on garde le contrôle de sa consommation.



# Les salariés, forces vives de l'entreprise

---

## **1 - Des emplois pérennes :**

Le promotion de l'emploi durable est le fil conducteur de la politique des Ressources Humaines chez BONHOMME AUTOMOBILES.

Elle se décline en trois axes :

- la préférence à l'emploi en CDI,
- la lutte contre toute forme de discrimination
- l'équité de traitement des collaborateurs.

BONHOMME AUTOMOBILES accompagne sa dynamique de croissance par la création d'emploi pérennes, dans le respect de la diversité culturelle et sociale et s'attache à fournir les mêmes conditions de travail à chacun de ses collaborateurs.

## **2 - Formations :**

La responsabilité sociale des entreprises recouvre des enjeux sociaux, environnementaux et éthiques. La montée en compétence des salariés et le développement de leur employabilité en font assurément partie, d'où le rôle de premier plan que tient la formation dans notre démarche RSE.

Les salariés sont régulièrement formés pour s'adapter à leur poste de travail ou pour acquérir de nouvelles compétences :

- 100% des salariés administratifs ont été formés à l'outil de gestion EODRIVE
- 100% des salariés (amenés à conduire les véhicules) seront formés à l'ECO-CONDUITE à fin 2023
- 61% des salariés de DROM'PNEUS ont été formés sur l'année 2022.
- 67% des salariés de B.S.A. ont été formés sur l'année 2022
- 36% des salariés de BONHOMME AUTOMOBILE ont été formés sur 2022
- 100% des salariés de BONHOMME POLE AUTO ont été formés sur 2022

Cet effort de formation a vocation à se poursuivre et à s'intensifier, notamment par la formation de **TUTEURS EN ENTREPRISE** qui auront pour mission d'accompagner les alternants et salariés juniors tout au long de leur parcours de formation.





# La protection des données

---

Les données sont omniprésentes et désormais au coeur de la chaîne de création de valeur des entreprises.

Bien gérées et sécurisées, elles permettent de gagner en efficacité et en compétitivité, de personnaliser et de conforter la relation avec les clients, de conquérir de nouveaux marchés, d'améliorer les services.

Ainsi, BONHOMME AUTOMOBILES a édité en mai 2021 la première version de sa **CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**, conformément au **RGPD** (Règlement Général de la Protection des Données).

Le registre RGPD de BONHOMME GROUPE a été créé et il est mis à jour annuellement, en fonction des évolutions liées à l'activité de l'entreprise.

Un vigilance particulière est apportée à la sous-traitance des données personnelles ainsi qu'à l'évaluation du niveau de sécurité de stockage et d'accès à ces données.

Nos salariés sont informés par écrit dès leur arrivée au sein de nos effectifs de l'existence d'un système de vidéosurveillance ainsi que de géolocalisation des véhicules. Ils sont informés de la durée de conservation des données et peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement desdites données par simple demande auprès de notre Délégué à la Protection des Données (DPO).



# La Gouvernance dynamique

---

## "L'art et la manière de FAIRE ENSEMBLE"



Depuis 2020, le GROUPE BONHOMME a fait le choix de développer l'intelligence collective.

Il s'agit d'une culture d'organisation authentique et créative qui vise à clarifier les rôles et responsabilités de chacun pour soutenir la qualité de vie au travail et obtenir de meilleurs résultats.



"Participer à l'émergence de l'intelligence collective, renforcer le leadership, déployer le potentiel des équipes"



**La gouvernance dynamique permet d'augmenter l'agilité de l'organisation de BONHOMME GROUPE.**

**En s'appuyant sur une méthode rigoureuse qui encourage la participation active des membres d'une organisation et décuple le potentiel d'innovation.**



L'année 2021 a été l'année du déploiement de ce nouveau système de gouvernance qui aujourd'hui a trouvé sa place au sein de l'entreprise, **renforçant les interactions** et **absorbant les interrogations** de chacun pour **fluidifier les discours** et ainsi permettre à chacun de faire entendre sa voix s'il le désire ou s'il a une objection.

Cette fluidité des échanges permet à chaque salarié d'être acteur et de décupler son potentiel d'innovation avec pour résultat immédiat une **meilleure qualité de vie au travail**.







10 INÉGALITÉS RÉDUITES



## ENGAGEMENT DE BONHOMME GROUPE EN FAVEUR DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

### DÉMARCHE RSE

### LES ENTREPRISES AU CHEVET DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

DRÔME - Valence

UNE VINGTAINÉ D'ACTEURS DU MONDE ÉCONOMIQUE A SIGNÉ, CE MARDI LA CHARTE « ENTREPRISES ET QUARTIERS », LAQUELLE VA LEUR PERMETTRE DE VALORISER LEURS ENGAGEMENTS AU CÔTÉ DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES ÉVOLUANT DANS LE CHAMP DE L'INSERTION DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI ET DE LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS.



La charte, signée mardi, est destinée à encourager l'implication des entreprises en faveur des quartiers défavorisés.

En dehors du fait qu'elles sont « situées sur le territoire de l'agglomération de Valence-Romans, elles n'ont, de prime abord, rien en commun comme l'attestent leur objet social, leur surface financière, leur savoir faire, leur effectif, etc., sauf que toutes sont ou vont être confrontées à des problématiques de recrutement et surtout, font de leur responsabilité sociale et environnementale un des piliers de leur stratégie.

Pour ces raisons, une vingtaine d'entreprises leur encadré ci-dessous s'est retrouvé ce mardi après-midi au siège de Valence-Romans Agglo pour parapher, en présence du représentant de l'État Ile Frédéric Hugues Moutouhi et des différents partenaires associés à cette démarche, la charte Entreprises et Quartiers.

Déclinée à l'échelon local d'un dispositif engagé par l'État au niveau national en 2013, cette charte permet aux entreprises signataires d'officialiser et de valoriser les engagements qu'elles souhaitent prendre pour en finir, favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi résidant dans

des quartiers défavorisés, soit le centre ancien et la Monnaie à Romans, la Chamberlène, le Plan, Fontbarlette, le Polygone et Valensolles à Valence. Des quartiers qui, pour de multiples raisons (absence de réseaux, méconnaissance des codes du monde économique, à priori négatifs entraînant des discriminations, déficit de formation, etc.) sont plus particulièrement affectés par la crise économique et présentent, de fait, des taux de chômage bien plus importants qu'ailleurs.

Pour tenter d'inverser cette tendance, trois champs d'action ont ainsi été définis : l'éducation et l'orientation, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations socioprofessionnelles, la mobilisation des fondations, mécènes en compétences ou en nature.

Les entreprises signataires s'engagent notamment à accueillir des collégiens issus de quartiers prioritaires lors des stages découverte, à prioriser le recours à des structures d'insertion par l'activité économique, à soutenir des projets issus de ces quartiers, etc.

Frédéric Rolland

### LES SIGNATAIRES

**Les entreprises :** TEC2C, Sudalys, Yziact, Hyper U, Mistral TV, Bonhomme Bâtiments Industriels, Citéa, Transdev, Kyxar, Bourg-de-Péage Drôme Handball, Cie des Télécoms et Réseaux, Thalès, Dorne, Enedis, Akatimi, B.R. Ingénierie, Valence-Romans Déplacements, Faragto, Falk Sécurité

**Les partenaires :** L'État, la Préfecture de la Drôme, le Commissariat général à l'égalité des territoires, Valence-Romans Agglo, Le Ministère de l'Éducation nationale, les Missions Locales du valentinois et de Drôme des Collines-Royans-Vercors, la Plateforme pour l'emploi, la CAF et la MEEF.

VALENCE-ROMANS La charte Entreprises et quartiers a pour objectif de lutter contre les discriminations professionnelles

### 19 entreprises s'engagent pour les quartiers défavorisés

Égalité des chances et lutte contre les discriminations socioprofessionnelles : les entreprises signataires tendent la main aux populations trop souvent éloignées de l'emploi. Lancée en 2013 par l'État, la

charte Entreprises et quartiers se décline depuis janvier 2018 dans la Drôme, dans six quartiers dits prioritaires de Valence (Polygone, Le Plan, Fontbarlette, Chamberlères et Valensolles) et Romans (est et centre ancien). 20 000 habitants sont concernés, 3 000 élèves en zone d'éducation prioritaire (collèges et lycées), dont certains, comme Naim et Farah du collège Jean-Zay, ont apprécié les forums d'entreprises et interventions de professionnels dans leurs établissements scolaires pour choisir leur orientation professionnelle. Le dispositif est piloté par la Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation de la Drôme (Meef 26).

« Donner une chance à des jeunes moins bien armés pour entrer dans la vie active »

Mardi 4 juin, 19 entreprises ont signé cette charte en présence du préfet, Hugues Moutouhi, du président de Valence Romans Agglo et maire de Valence, Nicolas Daragon, et du maire de Romans, Marie-Hélène Thoraval. Un objectif prioritaire les unit : « Mobiliser les acteurs du monde écono-



19 chefs d'entreprise ont signé la charte Entreprises et quartiers. Photo Le DL/Frédérique FAYS

mique en faveur des habitants des quartiers prioritaires. » Il s'agit de revitaliser les zones urbaines en difficulté, réduire les inégalités trop souvent subies par les habitants des quartiers défavorisés, faciliter l'accès à l'emploi des populations précaires, lutter contre les discriminations.

Après Marie-Hélène Thoraval pour qui « la lutte contre la précarité sociale et éducative » est essentielle, Nicolas Daragon souligne « cette volonté d'agir ensemble pour favoriser l'inclusion de tous »,

indiquant au passage toute la symbolique du lieu de signature de la charte : le nouveau siège de l'agglomération en plein cœur du quartier de Fontbarlette.

Quant au préfet de la Drôme, s'adressant aux chefs d'entreprise dans la salle : « L'insertion est d'abord économique grâce à vous, les entrepreneurs. Ensemble, nous devons donner une chance à des jeunes moins bien armés pour entrer dans la vie active. »

Frédérique FAYS

Les 19 entreprises signataires : Akatimi, Bonhomme Bâtiments Industriels, le Handball-club de Bourg-de-Péage, BR Ingénierie, Citéa, Compagnie des télécoms et réseaux, Menuiserie Dorme, Enedis, Hyper U Romans, Falk sécurité, Kyxar Romans (métiers du numérique), Mistral TV, Faragto (groupe d'employeurs), Sudalys technologies (fibre optique), Thalès (aéronautique), Tec2e (électricité, génie climatique), Transdev, Valence Romans déplacements, Yziact (informatique).



GROUPE BONHOMME



## Axe 4 : Ancrage territorial

# RENDRE NOTRE MONDE PLUS ACCESSIBLE A TOUS C'EST AUSSI CELA "LA NOUVELLE MOBILITE"

«Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.»



Cette définition juridique instaurée par la **Loi du 11 février 2005** (dite pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) résonne au sein de l'entreprise BONHOMME comme une obligation morale et un devoir citoyen.

Précurseur dans le domaine, dès 2014 l'entreprise BOHNOMME BATIMENTS a mis en place une équipe de cinq collaborateurs, diagnostiqueurs en accessibilité qui ont permis la réalisation de près d'un **millier de diagnostics** pour des établissements recevants du public (ERP).

En 2016, pour répondre aux besoins croissants de nos clients et conformément à l'ADN de BONOMME BATIMENT, nous avons mis en place une activités travaux qui a permis de rendre accessibles plus de **350 établissements** en Drôme/Ardèche et plus largement en région Rhône Alpes.

Reconnus pour leur expertise dans le domaine de l'Accessibilité, nos collaborateurs ont enfin développé une activité d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et de Maitrise d'Œuvre qui nous a permis de superviser la mise en accessibilité de plus d'**une centaine** de batiments pour le compte de clients des secteurs publics et privés.

Le GROUPE BONHOMME est fier d'apporter chaque jour sa pierre à l'édifice du chantier de la mise en accessibilité du territoire français.

**BONHOMME AUTOMOBILES** contribue également à la mise en accessibilité du territoire français en proposant une offre de véhicules adaptés P.M.R. que ce soit à la vente comme à la location.



# NOUVELLE MOBILITE - RSE - GOUVERNANCE DYNAMIQUE



**BONHOMME AUTOMOBILES** a souhaité rendre publiques les actions menées par le groupe depuis de nombreuses années en lien direct avec la responsabilité sociétale et environnementale. A l'heure ou - pour de nombreuses entreprises - il s'agit de réfléchir à intégrer la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) au coeur de sa stratégie d'entreprise, chez **GROUPE BONHOMME**, nous sommes fiers d'avoir été précurseurs en de nombreux domaines sur le sujet. Que cela soit en interne comme en externe, défendre des valeurs écologiques et sociales fait partie de l'ADN du groupe, autant de valeurs véhiculées par "**LA NOUVELLE MOBILITE**".

S'engager dans une démarche RSE s'est imposé pour **BONHOMME AUTOMOBILES** comme une continuité directe de notre nouveau système de gouvernance, mis en place depuis 2020 au sein du GROUPE, appelé "**GOUVERNANCE DYNAMIQUE**". En encourageant la participation active de ses salariés, l'émergence de la question de notre Responsabilité Sociale et Environnement est rapidement apparue comme majeure.

De nombreux GT (Groupes de Travail) sont nés au sein de notre système de gouvernance, permettant à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice d'une démarche en perpétuelle évolution. Chaque salarié de notre GROUPE peut ainsi devenir acteur et décupler son potentiel d'innovation avec pour résultat immédiat une meilleure qualité de vie au travail.

Cette démarche se veut pérenne et marquée par un progrès continu. Chez **BONHOMME GROUPE** nous croyons en l'utilité de demander à chaque entreprise d'écrire son plan de résilience climat comme le propose l'organisme international ISSB . Notre démarche RSE s'ouvrira en 2023 aux parties prenantes externes que nous invitons à intégrer nos panels afin de décider ensemble des évolutions souhaitées.







## ANNEXES

### **Annexe 1 : CONTRAT SEVIA / VEOLIA**

- collecte et traitement des déchets dangereux et non dangereux liés à l'activité ATELIER de nos garages automobiles

### **Annexe 2 : CONTRAT ALIAPUR**

- collecte des pneus usagers / valorisation / recyclage

### **Annexe 3 : CONTRAT ELISE**

- tri et collecte des déchets recyclables et non recyclables au sein de l'entreprise.

### **Annexe 4 : SENSIBILISATION DES SALARIES AU TRI SELECTIF**

- consignes de tri des déchets au sein des différents établissements de l'entreprise





# BONHOMME

## LA NOUVELLE MOBILITÉ

## ANNEXE 1 - Contrat SEVIA - VEOLIA

### Ce contrat est conclu par le groupe VIASSO pour l'ensemble de ses partenaires POINT S

  
VIASSO  
Conditions commerciales  
2023

**Sevia**  
un service opéré par SARL 

#### EQUIPEMENTS/MATERIELS/OUTILLAGES/PRESTATIONS

Nom :	_____	S
Tel Fixe :	_____	
Mobile :	_____	
Adresse :	_____	
Responsable commercial	_____	
<b>Modalités :</b>		
Conditions de règlement :	45 jours fin de mois	
Conditions de franco pour la France métropole y compris la Corse :		
Délais de livraison :	10 jours ouvrés	
Escompte et modalités d'application:		
<b>CONDITIONS GENERALES ADHERENTS</b>		

**CONFIDENTIEL**

#### Collecte et traitement des déchets de garage

- Aérosols
- Batteries au plomb
- Emballages souillés
- Ferrailles
- Filtres à Huile et à gazole
- Fût vide souillé
- Huiles noires usagées
- Liquide de refroidissement
- Liquide de frein
- Palette en bois
- Solides imprégnés

Conditions tarifaires 2022 identiques à 2021

#### SEVIA

Applicable au : 01/01/2023

Contact commercial

contact.sevia@veolia.com

POINT S

Contact destinataire

Collecte en vrac des huiles usagées, en € HT - à partir du 01/01/2022 - suivant cahier des charges de la REP des huiles

Forfait approche			
Pompage et traitement des huiles usagées de qualité moteur, par tranche de 1 m3			

Collecte des déchets conditionnés, en € HT

Forfait déplacement	Zone 1	Zone 2	Zone 3
	43,50 €	82,50 €	120 €
Par équivalent palette (CP 600L, CP 1000L, GRV 1000L)			64 €
Par lit			21 €

Traitement des déchets dangereux conditionnés en contenant standard, en € HT / Tonne

Photos non contractuelles. Tous les tarifs s'entendent en € hors TVA, incidence TIGAP incluse. Les poids facturés seront ceux mentionnés sur le BSD par le centre de traitement.

	CP 1000L	CP 600L	Sache	Fût 200L	Fût 60L
Aérosols vides					
Batteries usagées au plomb					
Emballages vides souillés					
Filtres à huile et à gazole					
Fûts vides souillés de 60 à 200 litres					
Liquide de frein					
Liquide de refroidissement					
Solides imprégnés					

**CONFIDENTIEL**

\* Valeur de rachat au 01/12/2022 : 430 €/ Tonne. La valeur est révisée mensuellement en fonction de l'évolution du cours du London Metal Exchange (LME) settlement moyen en €/tonne. Ces produits sont exonérés de TVA (autoliquidation, conformément aux dispositions du 2° texte de l'article 283 du CGI).



# BONHOMME

## LA NOUVELLE MOBILITÉ

### ANNEXE 2 - Contrat ALIAPUR

Ce contrat est conclu par le groupe VIASSO pour l'ensemble de ses partenaires POINT S



Conditions commerciales  
2023



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

### PRESTATIONS

Nom : \_\_\_\_\_  
Tel Fixe : \_\_\_\_\_  
Mobile : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

CONFIDENTIEL

Aliapur, acteur de référence dans le recyclage des pneus usagés, fonctionnons comme un éco-organisme en exécutant, pour le compte de nos 484 clients, une mission d'intérêt général définie par décret et inscrite dans le Code de l'Environnement

### Nos missions

- ✓ La collecte des pneus usagés auprès de 40 000 professionnels de l'Automobile, grâce à un réseau de 25 collecteurs agréés en Préfecture et certifiés Qualicert-Valorpneu.
- ✓ Le tri des pneus sur les sites de ces collecteurs, afin de déterminer ceux qui peuvent être réemployés (occasion, rechapage)
- ✓ Leur préparation à la valorisation (broyage) sur 14 sites de transformation certifiés eux aussi.
- ✓ Leur recyclage chez des industriels sous contrat, en France et à l'étranger.

Les clients d'Aliapur financent ces missions par une éco-contribution versée pour chaque pneu à traiter (1,28 €HT en 2022 pour un pneu de voiture). L'entreprise ne perçoit pas un centime d'argent public.

388 109 tonnes de pneus usagés ont été prise en charge en 2021, soit l'équivalent de plus de 49,2 millions de pneus tourisme. Ceci représente 80% du volume total à traiter annuellement en France.



### LES CONDITIONS À RESPECTER

pour une collecte gratuite des pneus usagés

 <h4>LES PNEUS</h4> <p>Le détenteur doit remettre la totalité de la démontée des pneus, utilisables et non-utilisables sans tri préalable, exclusivement à un collecteur Aliapur agréé. Si les pneus utilisables ont été prélevés avant la collecte, celle-ci est refusée. Le don ou la vente de pneus usagés à un tiers non agréé est passible de sanctions financières et de poursuites pénales.</p>	 <h4>LE RANGEMENT</h4> <p>Les pneus doivent être séparés par types véhicules légers et motos (catégories Aliapur A et E), poids lourds (catégorie B), agraires (C) et genre civil (D).</p>	 <h4>LE STOCKAGE</h4> <p>Les pneus usagés doivent être stockés sur un sol asphalté et propre (bitume, béton) à l'abri des intempéries et du vol. Le local et le contenant doivent être dotés et fermés. Les pneus remplis d'eau, verts ou souillés sont refusés.</p>
 <h4>L'ACCESSIBILITÉ</h4> <p>Les pneus (pour la collecte manuelle) et les contenants (pour la collecte mécanisée) doivent être facilement accessibles par un véhicule de collecte de type poids lourd, c'est-à-dire à proximité immédiate et au même niveau. Cette accessibilité garantit l'efficacité et la rapidité du service, ainsi que la sécurité de l'opérateur de collecte.</p>	 <h4>LA COLLECTE MANUELLE</h4> <p>Pour déclencher une collecte manuelle, les quantités minimales sont de : • 100 pneus VL et motos (catégories Aliapur A et E). • 20 pneus industriels (catégories B, C et D). A partir de 200 pneus VL et motos, le détenteur est invité à indiquer au chargement du véhicule de collecte les cas d'accord de collecte programmés, sous la pénalité prime et non la quantité de pneus.</p> <p><small>*Pour plus d'information sur les collectes programmées, le détenteur est invité à se rapprocher de son collecteur.</small></p>	 <h4>LA COLLECTE MÉCANISÉE À PARTIR DE 3 T</h4> <p>A partir de 3 tonnes de pneus* par mois, la collecte est mécanisée avec location d'un conteneur, dont le chargement doit être optimisé par le chargement des pneus. Les pneus VL et motos ne doivent pas être mélangés à des pneus d'autres catégories. Le conteneur reste à la charge du détenteur jusqu'au 15 décembre 2025 inclus à : * La collecte de déchets de pneumatiques (1)</p> <p><small>*Plus VL et motos catégories A/B/C et D : 1000 kg et E : 100 kg. Plus poids lourds : 1000 kg et B : 100 kg.</small></p>
 <h4>LA COLLECTE MÉCANISÉE EN DEÇÀ DE 3 T</h4> <p>En-deçà de 3 tonnes, la mise en place d'un conteneur spécifique est préconisée. Aliapur a fait développer un conteneur adapté et d'un faible coût de location, permettant de bénéficier d'une prestation de ramassage rapide tout en respectant les conditions de collecte.</p>	 <h4>LA TRAÇABILITÉ</h4> <p>Pour la collecte de ses pneus, le détenteur doit faire une demande d'enlèvement en ligne sur Aliapur.fr rubrique « Faire collecter ses pneus ». Il valide chaque collecte sur site par une signature électronique.</p>	 <h4>L'ATTENTE</h4> <p>Le détenteur s'engage à ne pas faire attendre le collecteur sur site (15 minutes au maximum).</p>
 <h4>LE RESPECT</h4> <p>Quelles que soient les circonstances, le détenteur s'engage à respecter les personnes et les matériels du prestataire de collecte.</p>	 <h4>EN CAS DE DIFFICULTÉ</h4> <p>Dans le cas où le détenteur ne pourrait pas respecter une des conditions de collecte ci-dessus, il devra se rapprocher de son collecteur afin de trouver une solution adaptée.</p>	 <h4>EN CAS DE NON-RESPECT</h4> <p>Dans le cadre du contrat qui lie à Aliapur, le collecteur a l'obligation de respecter la bonne application des conditions concernant la gestion de collecte des pneus usagés. En cas de non-respect, même si l'opérateur de l'une de ses missions, le prestataire est informé par écrit par le collecteur, Aliapur se réserve le droit de : • Ne pas effectuer et d'être facturé pour un déplacement à son domicile. • Être facturé pour les non-conformités : pneus souillés, présence de déchets, chargement non optimisé, etc. • Prendre en compte de façon définitive un cas de non-respect.</p>

aliapur.fr | 71, cours Albert Thomas 69003 Lyon France  
Tél. : 09 70 24 13 13 | contact@aliapur.fr



# BONHOMME

## LA NOUVELLE MOBILITÉ

## ANNEXE 3 : CONTRAT ELISE - EURL NAEVA



### CONTRAT DE GESTION DES DECHETS DE BUREAU

Entre

BONHOMME BATIMENTS INDUSTRIELS, Société par actions simplifiée,  
Dont le siège social est siège, est 11 chemin du clos 26120 Montéliér,  
Enregistrée sous le numéro 421 881 566 au RCS de Romans,  
Représenté par, l'établissement PERE ET FILS, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Dénoté ci-après :

« Le CLIENT »

Et

EURL NAEVA au capital de 180 000 euros,  
Entreprise Adaptée (sous le N°:12.82.074.005), franchise du Réseau ELISE,  
Sous le nom commercial ELISE ALPES  
Dont le siège social est au 2, Rue André Ampère – 74600 SEYNOD  
Identifiée sous le numéro 752 375 535 00024, RCS d'Annecy  
Représentée par Monsieur Fabrice BONNET en qualité Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes

Dénotée ci-après :

« ELISE »

Il a été convenu ce qui suit :



#### Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités d'exécution des opérations définies ci-après à l'article 2, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties signataires.

#### Article 2 - Définition et description technique du service

##### 2-1 - Nature et lieu de réalisation des prestations

- Le présent contrat porte sur la réalisation des prestations de :
  - Fourniture de matériel de tri sélectif (corbeilles de tri ELISE, caissons confidentiels, bacs de stockage ...)
  - Collecte des gisements issus du dispositif de tri sélectif à la source mis en place par le CLIENT.
  - Traitement et valorisation des gisements réceptionnés pour en assurer la confidentialité et/ou en maximiser la valorisation dans les filières de recyclage et ce conformément au code de l'environnement et dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement au sens de la loi du 15 juillet 1975 modifiée par la loi du 13 juillet 1992, de la circulaire du 28 avril 1998 sur la valorisation des déchets, ainsi que de la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour Croissance Verte.
  - Reporting des opérations réalisées et fourniture des attestations réglementaires
- Les déchets collectés et valorisés par ELISE sont les déchets suivants :
  - Les papiers/cartons
  - Les bouteilles :  Plastique (PET)  Verre
  - Les gobelets :  Plastique  Carton
  - Les canettes métal
  - Les piles
  - Les lampes et  les néons
  - Les cartouches d'impression
  - Le mobilier de bureau
  - Les DEEE : Déchet d'Équipement Électrique Électronique
  - Les DIB : Déchet Industriel Banal
  - Le marc de café et  capsules de café (en aluminium uniquement)
  - Les Biodéchets : déchets organiques verts ou alimentaires
  - Autres : masques jetables, verre
- Le site du CLIENT concerné par ces prestations et ce contrat est  
**11 chemin du Clos 26120 Montéliér**



# BONHOMME

LA NOUVELLE MOBILITÉ

## ANNEXE 3 : CONTRAT ELISE - PHOTOS SUR SITE





# BONHOMME

## LA NOUVELLE MOBILITÉ

### ANNEXE 4 : Sensibilisation du personnel à la collecte de déchets sur site

**CONSIGNES DE TRI ELISE EN DÉTAIL**

#### POUR LES PAPIERS

Tous les types de papiers et de documents sont acceptés dans les corbeilles ELISE !

- Feuilles blanches et de couleur
- Journal, presse, magazines, catalogues, prospectus, emballage avec couche flexible
- Livres, Documents sans collants, Chèques cartonnés

Des bornettes sont à votre disposition pour déposer vos papiers avant de les emmener jusqu'à la borne de tri.

Une fois pleine, cette corbeille sera collectée par ELISE. Un avis de collecte est affiché à votre disposition. Il faudra le monter et le reporter au pied de la borne.

**Pour les documents confidentiels**  
Des corbeilles fermées à clé sont à votre disposition à côté des photocopieurs.

Vous pouvez même aller les classer dans les classeurs pleins avec des feuilles plastique et laisser les trombones et les agrafes.

Seuls quelques papiers non-recyclables sont à éviter : les tickets de caisse, le papier carbone, les autocollants, les papiers souillés par des aliments, ou encore les mouchoirs, essuie-tout et serviettes.

**LE SAVEZ VOUS ?**  
UNE CORBEILLE ELISE PLEINE PERMET DE RECYCLER 15 KG DE PAPIER ET DE PRÉSERVER ANS !

**CONSIGNES DE TRI ELISE EN DÉTAIL**

#### POUR LES GOBELETS CARTON

Vous pouvez déposer dans la corbeille ELISE dédiée aux gobelets carton :

- Gobelets cartons

Merci de déposer uniquement des gobelets vides : sans liquides, ni mégots SVP

Merci de ne pas mélanger des gobelets et bâtonnets dans cette corbeille. Jetez-les dans la corbeille **BOBULES PLASTIQUE** ou **AUTRES DÉCHETS**

**LE SAVEZ VOUS ?**  
UNE CORBEILLE ELISE PLEINE PERMET DE RECYCLER 1 KG DE GOBELETS CARTON ET DE PRÉSERVER ANS !

**CONSIGNES DE TRI ELISE EN DÉTAIL**

#### POUR LES BOUTEILLES

Vous pouvez déposer dans la corbeille ELISE dédiée aux bouteilles plastique (PET) :

- Bouteilles plastique en PET avec et sans bouchons
- Bidon et facons en PET (en fonction de la destination en PET)
- Emballages plastique avec la mention 1 PET

Merci de déposer uniquement des emballages plastique en PET sans liquide, ni mégots SVP

Les sacs plastique, les pots de yaourt, les couverts en plastique et les berquettes en plastique ne se recyclent pas !  
Merci de les jeter dans la corbeille **AUTRES DÉCHETS**

**LE SAVEZ VOUS ?**  
UNE CORBEILLE ELISE PLEINE PERMET DE RECYCLER 1 KG DE BOUTELLES PLASTIQUE ET DE PRÉSERVER ANS !

**CONSIGNES DE TRI ELISE EN DÉTAIL**

#### POUR LES CANETTES

Vous pouvez déposer dans la corbeille ELISE dédiée aux canettes :

- Canettes en acier et en aluminium

Merci de déposer vos contenants métalliques sans liquides, ni mégots.

Les aerosols sont des déchets dangereux, ils nécessitent un traitement particulier. Merci de ne pas les jeter dans cette corbeille svp.

**LE SAVEZ VOUS ?**  
UNE CORBEILLE ELISE PLEINE PERMET DE RECYCLER 3 KG DE CANETTES MÉTAL ET DE PRÉSERVER ANS !

**CONSIGNES DE TRI ELISE EN DÉTAIL**

#### POUR LES CARTOUCHES D'ENCRE

Vous pouvez déposer dans la corbeille ELISE dédiée aux cartouches d'encre :

- Cartouches Laser
- Cartouches jet d'encre

Les bidons à poudre ne se recyclent pas !  
Merci de les jeter dans la corbeille **AUTRES DÉCHETS**

**LE SAVEZ VOUS ?**  
UNE CORBEILLE ELISE PLEINE PERMET DE RECYCLER 15 KG DE CARTOUCHES D'ENCRE ET DE PRÉSERVER ANS !

**CONSIGNES DE TRI ELISE EN DÉTAIL**

#### POUR LES CAPSULES CAFÉ ALU

Vous pouvez déposer dans cette corbeille ELISE uniquement :

- Capsules café Nespresso plates et cliniques

Merci de ne pas jeter dans cette corbeille les capsules café en plastique ni les dosettes souples svp.

**LE RECYCLAGE DE 300 CAPSULES CAFÉ NESPRESSO PERMET DE CRÉER :** Un vélo en alu

**LE SAVEZ VOUS ?**

**CONSIGNES DE TRI ELISE EN DÉTAIL**

#### POUR LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

Vous pouvez déposer dans cette corbeille ELISE uniquement :

- Emballages plastique
- Restes alimentaires
- Pots de yaourt...
- Cartons et papiers souillés
- Mouchoirs, lingettes, serviettes et essuie-tout

Des petites corbeilles de bureau sont à votre disposition pour stocker vos mouchoirs et déchets non recyclables avant de les emmener jusqu'aux bornes de tri.

**LE SAVEZ VOUS ?**

**CONSIGNES DE TRI ELISE EN DÉTAIL**

#### POUR LE VERRE

Vous pouvez déposer dans cette corbeille ELISE uniquement :

- des bouteilles en verre transparent
- des bouteilles en verre de couleur
- des bocaux en verre

Merci de ne pas jeter des emballages plastique svp

**LE SAVEZ VOUS ?**

**CONSIGNES DE TRI ELISE EN DÉTAIL**

#### POUR LES PILES

Vous pouvez déposer dans cette corbeille ELISE uniquement :

- Piles bâtonnets
- Piles plates
- Piles boutons
- Batteries d'appareils photos
- Batteries d'ordinateurs portables
- Batterie au plomb
- Batterie de téléphones
- Batteries d'outillage

Merci de ne pas jeter dans une de ces corbeilles des batteries de voiture, de piles et batteries industrielles, des batteries de vélos, des ampoules, des emballages plastique... svp

**LE SAVEZ VOUS ?**

**DÉTAILS CONSIGNES DE TRI ELISE**

#### POUR LES AMPOULES, LAMPES ET NÉONS

Vous pouvez déposer dans les alvéoles dédiées aux ampoules, lampes et néons :

- Lampes fluo-compactes
- Lampe à LED
- Lampe sodium haute pression
- Lampe à iodure métallique
- Lampe à vapeur de mercure
- Tube fluorescent

Merci de ne pas jeter dans ces alvéoles des ampoules « classiques », des ampoules en halogènes, des ampoules cassées, du verre, des emballages carton ou plastique svp

**LE SAVEZ VOUS ?**

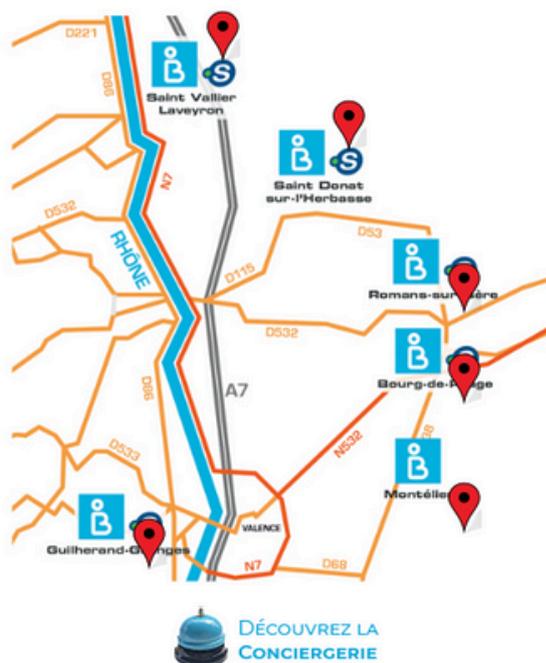


# BONHOMME

## LA NOUVELLE MOBILITÉ



Retrouvez l'ensemble de nos services **près de chez vous**



DÉCOUVREZ LA  
CONCIERGERIE

#### MONTÉLIER (26120)

36 avenue de Provence  
04 75 59 60 60



#### GUILHERAND GRANGES (07500)

2036 AV Sadi Carnot - Za les Croisières  
04 75 80 08 07



#### Bourg-de-péage (26300)

Zi Nord- 45 allée du Languedoc  
04 75 02 49 31



#### Romans (26100)

17 place Carnot  
04 75 02 17 37



#### Saint-Donat-Sur l'Herbasse (26260)

Za Les sables - 15 rue de la presse  
04 75 45 26 55



#### Saint Vallier - Laveyron (26240)

11 Zone des chênes  
04 75 31 21 89



## GAGNEZ DU TEMPS !



ATELIER



VENTE REPRISE  
FINANCEMENT



LOCATION



INDUSTRIEL  
PNEUMATIQUE

4 MÉTIERS - 6 AGENCES



[bonhomme-automobiles.com](http://bonhomme-automobiles.com)